



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 18/06/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels

Interdiction de circulation des Transports Exceptionnels de 3ème catégorie le 5 juillet 2024

En raison du passage de la flamme olympique, la circulation des transports exceptionnels de 3ème catégorie est interdite en Seine-Maritime le vendredi 5 juillet 2024, de 6H00 à 22H00.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transports-circulation-education-et-securite-routiere/Transports-et-reglementation/Transports-exceptionnels/Points-information>

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1